

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

4ème trimestre 2021 (DM 2) novembre

Séance Publique du 25 novembre 2021

Objet : FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE : DÉSIGNATIONS DE CONSEILLERS.ÈRES DÉPARTEMENTAUX.ALES AU SEIN DE COMMISSIONS OU ORGANISMES

Synthèse du rapport :

L'Assemblée départementale doit désigner ses représentants au sein de commissions ou organismes. Il s'agit de nouvelles désignations ou de modifications à apporter à celles effectuées depuis le début de la mandature, notamment pour tenir compte de nouvelles délégations du Président.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3121-15 et L. 3121-23 ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant création de la Commission d'appel d'offres et désignation de ses membres ;

Vu la délibération du 22 juillet 2021 portant désignation de conseiller.ères départementaux.ales au sein de commissions et d'organismes ;

Vu la délibération du 22 juillet 2021 portant création et composition des commission de travail du Conseil départemental ;

Vu la délibération du 22 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Conseil départemental au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération du 23 septembre 2021 portant approbation du règlement intérieur du Conseil départemental ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 25 novembre 2021 ;

DECIDE :

- ***d'approuver l'ensemble des nouvelles désignations ou mise à jour de désignations exposées au rapport et récapitulées dans le recueil des désignations en annexe 1 ;***
- ***d'approuver les ajustements relatifs à la composition et aux compétences des commissions de travail exposées au rapport telles qu'elles figurent en annexe 2 et de modifier en conséquence l'article 21 du règlement intérieur du Conseil départemental selon le détail figurant en annexe 3.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 29 novembre 2021

Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD